



Vente d'une maison en usufruit

Par **noiraudette**, le **23/05/2010** à **11:25**

Bonjour,

J'ai perdu mon mari en 2004, nous ne étions pas donnés au dernier vivant, à notre époque nous n'y pensions pas. Lors de son décès j'ai opté pour l'usufruit de notre maison. Mon age ne me permet plus de faire face à l'entretien du terrain sur lequel est notre maison. J'envisage de vendre;

2 questions se posent.

- 1° dois-je avoir l'autorisation de mes 2 enfants pour vendre. (pour cela pas de problèmes)
- 2 Quel part de la vente me reviendra, compte tenu que je devrai acheter un appartement pour me reloger.

Merci de vos réponses.